



# Entre Deux

Supplément d'informations municipales

N° 654 - Semaine du 9 au 15 avril 2012

## Flash infos

### *Vote par procuration*

Nous vous rappelons que vous pouvez voter par procuration pour les scrutins du 22 avril et/ou 6 mai. Pour donner procuration il suffit de vous rendre à la gendarmerie muni d'une pièce d'identité et remplir un formulaire où sont précisées des informations sur le mandataire. La procuration doit se donner à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune où vous votez.

### *Impôts locaux*

Le vote du budget est toujours un moment essentiel de la vie du conseil municipal. Rappelons que le budget est constitué de dépenses courantes de fonctionnement (entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie, salaires et charges du personnel.....). A ces frais courants s'ajoutent les dépenses d'investissement (extension de l'école, courts de tennis, construction d'une halle, restructuration du centre ville.....). Les principales recettes quant à elles, sont constituées pour une grande part des impôts locaux versés par les ménages mais également par les sociétés basées sur la commune. La taxe d'habitation (propriétaires et locataires) ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties (propriétaires uniquement) sont des impôts locaux acquittés par les ménages. Les entreprises règlent pour leur part la contribution économique territoriale (en remplacement de la taxe professionnelle) initiée depuis la réforme de la fiscalité en 2010. Pour mémoire, les taux appliqués à la valeur locative des biens, votés par le conseil municipal n'ont pas augmenté depuis 2005 pour les ménages. Les modifications que vous avez pu constater sur vos feuilles d'imposition depuis 2010, sont la résultante de la réforme, en effet, la commune n'a pas augmenté ses propres taux. Grâce à une gestion rigoureuse (aucun emprunt contracté en 2010 & 2011) et à la politique menée depuis de nombreuses années (développement de la zone d'activités notamment) la municipalité peut ainsi se permettre de poursuivre son développement avec de nouveaux équipements structurants sans pour cela alourdir les charges des ménages et des entreprises.

**Bernard RIGAUT, Maire de Moussy le Neuf**  
**Président de la CC de la Goële et du Multien**

## Conseil Municipal

### *Séance du 30 mars 2012*

Le Conseil Municipal a :

- fixé le taux des différentes taxes communales **sans augmentation**,
- accepté les ouvertures de crédits en investissement,
- décidé de contracter deux emprunts sur 15 ans à taux fixe, permettant le financement d'une partie des investissements 2012, l'un auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'autre auprès de la Caisse d'Epargne,
- accepté le versement d'une subvention aux associations sportives et culturelles de la commune,
- sollicité au titre de la DETR 2012, une subvention pour la mise en place de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité par le raccordement des collectivités à l'application ACTES.
- sollicité le Conseil Général de Seine-et-Marne pour une subvention concernant la restauration des documents d'archives,
- confirmé le programme d'installation d'un skatepark Rue Cléret, et a sollicité des Fonds Parlementaires une subvention au titre de 2012.
- sollicité du Conseil Général au titre du Fond Ecole 2012, une subvention pour l'acquisition de premier équipement et pour la réhabilitation des sanitaires,
- retenu l'entreprise DALKIA afin d'assurer les prestations de maintenance et d'exploitation des installations de production, de distribution et d'émission de chaleur et l'approvisionnement d'eau chaude sanitaire,
- retenu les sociétés Jardiparc, Rosenthal et Loiseleur pour les lots 1, 2, 3 et 4 des travaux d'entretien des espaces verts,
- décidé qu'il y a lieu de prolonger la rue Cambacérès de part et d'autre de la commune et de renommer les axes concernés.

*Le compte rendu intégral du Conseil Municipal est diffusé sur le site Internet de la commune et affiché à la porte de la mairie.*

## Infos administratives

### *Protection maternelle et infantile*

Le camion stationnera sur le parking de la Mairie le :  
**Lundi 21 mai de 13h45 à 14h40**

## Infos administratives (suite)

### Communiqué de l'Assurance Maladie

Dans le cadre du plan ministériel 2007-2011, l'Assurance Maladie a mis en place le programme Sophia, service d'accompagnement pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Sophia propose des conseils et des informations adaptés à la situation de chaque personne, en relais des recommandations du médecin traitant.

L'objectif est de diminuer la fréquence et la gravité des complications liées au diabète.

### Don de sang

L'Association pour le Don du Sang Bénévole de Meaux et sa Région, la Municipalité de Moussy le Neuf et Intermarché souhaitent créer une collecte de sang dans la commune. Pour cela, nous devons fournir à l'Etablissement Français de Sang au moins 50 promesses de don de sang. Préinscriptions : [www.moussy-le-neuf.fr](http://www.moussy-le-neuf.fr)

A l'occasion du passage de la « Flamme de la Vie », la Fédération Française pour le Don du Sang Bénévole et le Comité Régional de l'Île de France tiendront un stand le :

**Samedi 12 mai 2012 sur le parking de l'INTERMARCHE**

Par avance, nous vous remercions de votre aide.  
Renseignements : 01.60.03.07.94

### Jardins familiaux

Nous vous informons que plusieurs parcelles concernant les jardins familiaux sont encore libres. La parcelle de 100<sup>2</sup> est à louer pour 10€, la parcelle de 200m<sup>2</sup> pour 20 € avec une caution de 30€.

Pour tout renseignement, adressez-vous au service de l'urbanisme de la Mairie. ☎ 01.60.03.42.38

### Ouvrage sur Moussy le Neuf

Vous avez jusqu'au 30 avril 2012 pour réserver l'ouvrage sur Moussy le Neuf, au prix spécial de 22 €.

Après parution, l'ouvrage sera vendu 25 €.

Les exemplaires réservés seront disponibles en mairie à partir du mercredi 9 mai 2012.

## Manifestations, Loisirs, Sports

### Brocante de la Sainte Opportune

Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre emplacement pour la brocante qui aura lieu le :

**Dimanche 29 avril 2012**

Adressez un courrier au Comité des Fêtes en mairie de Moussy le Neuf, accompagné de votre règlement en espèce ou par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes, d'une photocopie recto verso lisible de votre Carte Nationale d'Identité. Pour les professionnels, photocopie lisible de votre inscription au registre du commerce. Les exposants recevront un courrier de confirmation **si le dossier est complet.**

Les emplacements sont numérotés. Il n'y aura pas de prêt de matériel.

Accueil des exposants à 7h. Ouverture au public à 9h.

La vente de boissons, nourriture, glaces est exclusivement réservée aux organisateurs sauf autorisation de ces derniers.

### Fête médiévale

**Dimanche 27 mai**  
**aux parcs de l'école et de la Biberonne**  
**à partir de 10h.**



Venez nombreux costumés ou non découvrir nos campements et nos animations :

Les oies de Pépiloué, le tournoi de chevalerie, les vitraux d'Isabeau, les figurines de Pascal, le jeu médiéval de « histoires de jeux à Fosses », le marché.

Avec la participation des associations moussinoises (Compagnons de Muncy, Compagnie d'Arc, Comité des Fêtes, Centre Artisanal), du Centre de Loisirs et de l'école maternelle.

Procession des reliques de Sainte Opportune à 10h suivie de la messe.

Rôtisserie sur place le midi ainsi que buvette, crêpes, gaufres. **Entrée gratuite.**

## Travaux

### Travaux en cours

Notre commune s'enrichit de nouveaux équipements pour répondre à vos attentes. Ainsi, depuis cette semaine, les travaux du Centre Bourg pour la réalisation d'un parvis et d'une halle ont commencé et complètent ceux déjà en cours : tennis, extension école et réseaux.

Ces travaux vont engendrer quelques désagréments, notamment sur les parkings. Au carrefour Cambacérès/Jeanne d'Arc une dizaine de places ont été créées et sont mises à votre disposition. Par avance nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant les travaux.

## En cas d'urgence



Dentistes de garde : 08 92 23 11 28

Médecins de garde et Smur : 15

SOS Médecins Nord 77 : 0825 33 36 15

Pharmacie de garde : téléphonez à la Gendarmerie : 01.60.03.00.19 ou au Commissariat : 01.60.21.41.00

Urgence Sécurité Gaz : 0 800 47 33 33

Pompiers : 18 (téléphone fixe) 112 (portable)

SAS Ambulance de Moussy : 01.60.21.08.26

### Emplacements défibrillateurs :

1 à l'entrée de la salle de l'Erable, rue de l'Erable

1 à côté du logement du gardien au complexe du Chêne

1 sur le mur de la mairie annexe, côté parking cabinet médical, sous l'auvent.